



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hospitalisation sur demande d'un tiers

Question écrite n° 30186

Texte de la question

M. Marc Francina attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la procédure en matière d'internement psychiatriques. En effet, la commission des citoyens pour les droits de l'Homme s'inquiète du taux anormalement élevé, dans une trentaine de départements, d'hospitalisation, en urgence sur demande d'un tiers. Une procédure qui, d'après la loi, ne devrait être utilisée qu'à titre exceptionnel. Il souhaiterait donc connaître la situation exacte de la Haute-Savoie, son sentiment à ce sujet et quelles mesures elle entend prendre pour une application plus rigoureuse de la loi, garantissant contre tout risque d'internement arbitraire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30186

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7719

Question retirée le : 28 octobre 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)